



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cinéma

Question écrite n° 30135

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la réduction des aides à la diffusion des films d'art et d'essai. L'Agence pour le développement régional du cinéma finance chaque année près de 1800 copies de 130 à 160 films que les distributeurs n'ont pas les moyens de financer. La ville de Saint-Avold (Moselle), qui programme dans le cadre de son cinéma d'art et d'essai une saison de qualité, souhaite maintenir la qualité de sa programmation grâce au soutien de l'État. Afin de permettre à l'ADRC de maintenir en 2008 le même niveau d'intervention qu'en 2007, soit 150.000 euros, il lui demande les initiatives qu'elle entend mettre en place afin de permettre à l'ADRC de poursuivre efficacement son action à Saint-Avold ainsi que dans près de 1.500 villes de France.

Texte de la réponse

L'Agence pour le développement régional du cinéma (ADRC) est une association créée en 1983 pour soutenir et favoriser le développement de la petite exploitation et du cinéma de proximité, dans les villes dites petites et moyennes. Une de ses missions concerne l'aide aux salles pour l'accès aux films, à travers le tirage et la circulation de copies, en complément de celles proposées par le distributeur, pour permettre aux salles d'avoir accès plus rapidement aux films. C'est au regard de l'importance accordée aux missions de l'association (diffusion des films indépendants en région, et accès des salles indépendantes des petites et moyennes villes aux copies), et ce, dans un contexte budgétaire contraignant, que le Centre national de la cinématographie a décidé d'augmenter la subvention de l'ADRC pour 2008 (+ 1,27 % pour une subvention de 3,927 MEUR). L'ADRC fait donc partie des rares associations soutenues par le Centre ayant bénéficié d'une hausse de sa subvention. Concernant plus spécifiquement la part de la subvention consacrée au tirage de copies, elle est passée de 2,593 MEUR en 2006 à 2,676 MEUR en 2008, soit une augmentation de 3,2 %. Parallèlement à cette augmentation, la politique tarifaire des laboratoires de tirage de copies plus favorable à l'ADRC a amené une baisse du coût moyen des copies de 11 % en 2008, permettant ainsi à l'association une plus grande capacité de tirage de copies. L'ADRC voit ainsi ses moyens d'intervention optimisés, et dispose pour 2008 d'une capacité de tirage de plus de 1 800 copies, volume équivalent à celui de 2005 et correspondant bien au volume d'intervention qu'elle estimait nécessaire pour asseoir l'efficacité de son dispositif.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30135

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7687

Réponse publiée le : 11 novembre 2008, page 9761